

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Un changement d'adresse, c'est simple et rapide avec votre compte ameli !

Parce qu'être bien pris en charge, c'est effectuer les bonnes démarches à temps, prévenez votre Caisse d'Assurance Maladie si vous changez d'adresse.

Signalez sans tarder vos nouvelles coordonnées à votre CPAM en vous rendant sur votre compte ameli (rubrique "Mes démarches", « Modifier mon adresse postale »). Vous y indiquerez votre nouvelle adresse et le(s) bénéficiaire(s) concerné(s).

À noter : dès que vous recevez un accusé de réception de votre CPAM (mail ou SMS), n'oubliez pas de mettre à jour votre carte Vitale sur une borne dans l'un de ses points d'accueil ou, à l'occasion d'un passage, dans une pharmacie ou un établissement hospitalier.

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Article adressé le : 05/06/2015